



# Eyrless ato

**Fiche technique**

Lessive complète en poudre sans phosphate.

Lessive en poudre, atomisée, pour le lavage du linge blanc et couleur grands teints.

C'est une lessive sans phosphate utilisable à toute température.

S'utilise en blanchisserie et collectivités, en eaux douces et mi-dures.

Composée de tensioactifs, d'agents séquestrants, d'inhibiteurs de grisaillement, d'agent anti-redéposition, de sels alcalins, d'enzymes, d'azurants optiques et d'un agent de blanchiment à haute température.

Lessive complète utilisable aussi bien en milieu hospitalier, collectivités, hôtellerie et restauration. Agréablement parfumé.

## Mode d'emploi

Dosage :

8 à 32 g/kg de linge sec selon le degré de salissure et la dureté de l'eau.

Coton : 40 à 90°C

Polyester coton et grands teints : 30 à 60°C

Linge de Couleur et fragiles : 30 à 40°C

En cas de tâches rebelles, verser directement un peu de produit sur le linge avant lavage.

## Conditionnements


- Emballage : sac de 20 Kg.

## Données techniques

- Aspect : poudre blanche avec des points bleus

- pH : à 1% 10 - 11

## Précautions

Ne pas laver les articles portant le symbole : 

Respecter les indications de lavage des textiles et les conseils du fabricant de la machine à laver.

Ne pas utiliser pour le lavage des lainages et textiles délicats. Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme. En cas de projections oculaires, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

## Sécurité selon FDS

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

25-06-2015 Ind. 5 ■

